

00017

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Session ordinaire



Un Peuple-Un But-Une Foi

VILLE DE PIKINE

**ANALYSE : Délibération portant adoption du Plan de
Renforcement des capacités pour l'année 2023.**

Le Conseil de la Ville de Pikine en sa séance du 22 décembre 2022

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales, modifiée ;
Vu le Décret n° 66-510 du 04 juillet 1966 portant régime financier des collectivités locales ;
Vu le Décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;
Vu la Délibération n° 001 du 15 février 2022 portant élection des adjoints au Maire ;
Vu le Procès-verbal en date du 15 février 2022 de la réunion d'installation du Maire et de l'élection des adjoints au Maire de la Ville de Pikine ;

- **DELIBERE** -

Article unique : Est adopté le Plan de renforcement des capacités (PARCA) de la Ville de Pikine pour l'année 2023 tel que présenté et annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 22 décembre 2022

Le Maire
Abdoulaye THIMBO